

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)

N° RA22-0052/C-2

Valable 5 ans à compter du 26 janvier 2022
Délivré en extension du Procès-Verbal RA22-0052

Matériau présenté par : INDETEX NV
Rue du Mont Gallois 58
7700 MOUSCRON
BELGIQUE

Marques commerciales : 15190 / 15191
13/07 MOLLETON
11/06
15/06
SATIN MOLLETON

Description sommaire : Tissus 100 % coton ignifugés par foulardage, grattés sur une ou deux faces.
Masses surfaciques nominales : 250 à 350 g/m².
Epaisseurs nominales : 0,9 à 1,1 mm.
Coloris : divers.

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique
Vieillessement en chambre climatique

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée (article non lavable, non nettoyable à sec et pour usage intérieur uniquement).

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° DSSF-21-05762.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 27 novembre 2023

**La Responsable du Pôle Commercial,
Communication et Développement Feu
Etudes et Essais feu**